

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Protection des personnels, « continuité pédagogique » :
le ministre refuse toujours de prendre ses responsabilités**

Une délégation de la FNEC-FP FO a été reçue (en visio-conférence) mardi 24 mars par le ministre Blanquer, assisté de la secrétaire générale, de la conseillère sociale et du directeur général des ressources humaines.

En introduction, tout en remerciant les personnels, le ministre a regretté les « fake news » qui pouvaient circuler comme par exemple le raccourcissement des vacances scolaires qu'il n'envisage pas d'opérer. La FNEC-FP FO a pris acte de ces propos même si la loi sur l'état d'urgence permet au ministre de changer son fusil d'épaule à tout moment. La FNEC FP-FO a également insisté pour que les revendications des personnels non-enseignants puissent être abordées, mais le ministre a préféré les reporter à une deuxième audience.

Où sont les masques de protection ?

La FNEC-FP FO a abordé la question des personnels volontaires pour accueillir les enfants de soignants. Alors que dans le Loiret, une école accueillant des enfants de soignants vient d'être fermée pour suspicion de Covid19 chez les enseignants (5 malades), la FNEC-FP FO a exigé que tous les personnels volontaires soient protégés avec des masques. Où sont les masques de notre ministère ?

Rappelons en effet que le plan national de lutte contre une pandémie grippale (élaboré en 2007 lors de l'épidémie de la grippe aviaire) précisait : « *L'utilisation du masque F.F.P.2. est recommandée pour les personnels qui, dans le cadre de leurs activités professionnelles, sont en contact direct avec le public ou ont de nombreux échanges. [...] Les recteurs d'académie doivent assurer l'équipement en masques de protection des personnels concernés et informer l'administration centrale des initiatives qu'ils prennent dans ce domaine. Ils communiquent au ministre, au 31 décembre de chaque année, l'état des stocks de masques F.F.P.2. et anti-projections dont ils disposent.* »

La secrétaire générale ose répondre que sur les masques, le message des autorités sanitaires est le suivant : « *ce n'est pas la meilleure protection* » ! « *Elles disent que le masque ne serait utile que pour les malades ou pour les personnes qui sont en contact avec une personne malade avérée* » ! Quant au plan de lutte contre la pandémie grippale évoqué par la FNEC-FP FO, il est balayé d'un revers de main : « *Il valait pour le H1N1. Le Covid19 n'est pas du tout le même virus !* »

Alors que nos collègues contractent le Covid19 dans les écoles, le ministère reste dans le déni et utilise des justifications pseudo-médicales inacceptables pour tenter de cacher l'absence de masques, dont il est responsable !

Rappelons que faute de disposer de masques FFP2 en nombre suffisant, la direction de l'assistance publique des hôpitaux de Paris (AP-HP) annonce qu'en 48h, le nombre de personnels soignants affectés par le COVID-19 est passé de 300 à presque 500 !

La FNEC-FP FO a ensuite demandé s'il était prévu que la maladie contractée en service soit reconnue comme imputable au service. Aucune réponse !

Transmission des documents papiers aux familles : des injonctions irresponsables !

La FNEC-FP FO a indiqué que les recteurs et IA-DASEN demandaient aux personnels d'organiser dans leurs écoles et établissements la production et la distribution aux familles qui n'auraient pas accès à internet de documents photocopiés ce qui va à l'encontre des consignes gouvernementales de limiter ses déplacements.

La FNEC-FP FO a indiqué au ministre que, selon la FCPE du Haut-Rhin, une telle consigne avait abouti dans ce département à la propagation du Covid19 chez les familles et les personnels concernés par ces échanges de document papier.

Le ministre ose répondre : *« Qu'est-ce qui prouve que c'est la transmission de ces documents qui a propagé la maladie ? »* Les parents et enseignants malades apprécieront !

Le ministre a par la suite rappelé les termes de la FAQ mise à jour à ce sujet : *« Dans toute la mesure du possible, le matériel pédagogique est distribué par courrier. La remise de documents pédagogiques sur support papier doit demeurer une pratique exceptionnelle au profit des seuls élèves dépourvus de solution numérique et dans les territoires où l'acheminement pas La Poste n'est pas possible. Elle doit être organisée de manière à limiter au maximum les déplacements des responsables légaux des enfants concernés. »*

Il confirme donc que les déplacements sont à éviter au maximum et que seront priorisés les envois par La Poste ... même si selon, lui, *« dans un système où on permet de faire les courses, on peut bien aller chercher les devoirs dans les établissements scolaires. »* Sans commentaire !

Stop aux pressions !

La FNEC FP-FO a demandé à ce que cessent toutes les pressions que subissent les personnels dans le cadre de la « continuité pédagogique » ou administrative. Cela n'a aucun sens par exemple de leur demander d'appeler toutes les familles une fois par semaine. Le contrôle imposé à certains enseignants à qui il est demandé de rendre compte quasiment au jour le jour du travail accompli est tout aussi inacceptable. Chaque enseignant, dans le cadre de la liberté pédagogique, sait ce qu'il a à faire. La FNEC FP-FO a donc demandé un cadrage national clair, appelant à respecter cette liberté pédagogique.

Le ministre a rappelé qu'il fallait assurer l'accompagnement des élèves les plus fragiles sans que ça prenne la forme d'injonctions trop verticales. Il a indiqué que sur la question de la continuité pédagogique, le ministère n'était pas dans l'injonction mais qu'il ne fallait laisser aucun élève sur le bord du chemin. Il faut donc selon lui trouver un point d'équilibre.

Pour la FNEC-FP FO, le ministre, en refusant tout cadrage national, ne prend pas responsabilités, et ses propos laissent le champ libre à toutes les pressions locales.

Pas de confinement pour les revendications !

Dans une situation marquée par l'état d'urgence déclarée par le gouvernement et votée à l'assemblée, qui ne peut qu'ouvrir la porte à une remise en cause toujours plus grave de nos statuts, de nos conditions de travail et de notre sécurité, la FNEC-FP FO continuera de porter quotidiennement les revendications des personnels auprès du ministère.

Elle invite tous les syndicats à constituer leurs cahiers de revendications et, en lien avec la fédération, à agir à tous les niveaux pour les faire aboutir.